

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU FAMILISTERE GODIN EN DATE DU 10 FEVRIER 2023 A 10H00

L'an deux mil vingt-trois, le dix février à 10 h 00, le comité syndical du syndicat mixte du Familistère Godin, légalement convoqué, s'est réuni en son siège à Guise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hugues Cochet, Président.

FINANCES

D 2023-01 Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales un débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus.

I) Section de Fonctionnement

1. Solde d'exécution de l'exercice 2022

Le total des recettes émises au cours de l'exercice 2022 s'élève à 2 355 733 € (+ 32 789 € par rapport à l'année précédente) pour un total de dépenses de 2 407 462 € (+ 71 544 € par rapport à 2022), le solde d'exécution de la section de fonctionnement présente un déficit de 51 729 €.

Compte-tenu de l'excédent reporté N-1 de 352 452 €, le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élève à 280 908 €.

Cet excédent est en forte diminution depuis quelques années compte-tenu du déséquilibre entre les dépenses toujours croissantes et les recettes qui stagnent, ce que l'on appelle l'effet de ciseaux.

2. Recettes de fonctionnement prévisionnelles 2023

Compte-tenu du déficit de 51 729 € de la section de fonctionnement, le report de l'excédent diminue de 14% et le montant des recettes totales de la section de 4%.

Les seules recettes propres du syndicat mixte sont constituées des revenus locatifs. Toutes les autres recettes n'étant que des compensations ou des remboursements de charges, l'équilibre du budget repose essentiellement sur les participations statutaires du département de l'Aisne et de la ville de Guise, qui représentent 66% du budget total de fonctionnement.

Les revenus locatifs, d'un montant de 24 000 €, pèsent moins de 1% des recettes totales de l'exercice 2023.

Les produits des services s'élèveront à 77 000 € et correspondent au remboursement du personnel mis à disposition de la régie, au remboursement des charges d'entretien par les résidents et au produit de la cession des ouvrages et du miel à la régie.

Le remboursement par le Département des intérêts des emprunts génèrera une recette de 96 000 €, égale à la dépense correspondante.

L'amortissement des subventions affectées aux investissements s'élèvera à 320 000 € mais ne compense pas intégralement les charges générées par l'amortissement des immobilisations (différentiel de 250 000 €).

Le montant prévisionnel des subventions de fonctionnement attendu pour l'exercice 2023 s'élève à 11 000 € attribués par la région Hauts-de-France pour le financement du Festival Haute Fréquence 2022.

Afin d'équilibrer le budget, les participations statutaires sollicitées au département de l'Aisne et à la ville de Guise s'élèvent respectivement à 1 532 000 € et 170 000 €.

3. Dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2023

Le montant prévisionnel des dépenses de l'exercice 2023 est estimé à 2 567 000 €, égal au montant des recettes, ce qui représente une diminution de 4% par rapport au prévisionnel de l'exercice précédent.

3.1 Charges de gestion des services

L'estimation de ces charges s'élève à 1 813 000 €, ce qui représente 70% des dépenses totales de l'exercice.

Les dépenses de personnel d'un montant prévisionnel de 771 000 € représentent 30% du budget total de la section de fonctionnement, ce qui reste une proportion raisonnable.

Les charges à caractère général, d'un montant de 1 042 000 € sont en progression de 7% par rapport aux prévisions de l'année précédente. Les postes les plus impactés sont les dépenses d'énergie (+ 50% pour l'électricité et + 75% pour le gaz). Les dépenses de gaz et d'électricité représentent à elles seules 8% du budget de fonctionnement, soit 200 000 € réévaluées à 360 000 € (+ 80%) au budget de l'exercice 2023. Il est extrêmement difficile de mesurer l'impact de la hausse des coûts d'énergie dans le contexte actuel de crise énergétique que nous subissons. L'augmentation de 7% des charges à caractère général par rapport à l'exercice précédent reste malgré tout limitée du fait de l'ampleur du programme d'activités culturelles de l'année 2022, qui n'est pas reconduit au même niveau en 2023.

3.2 Charges financières

Les charges financières de l'exercice 2023 sont estimées à 707 000 € et se répartissent de la manière suivante :

Les charges de remboursement des intérêts diminuent de 20% en 2023 compte-tenu de la stabilité de la dette depuis 2016.

Les charges d'amortissement des investissements augmentent de 1% et s'élèveront à environ 570 000 €. Elles représentent 22% du budget de fonctionnement.

Les dépenses imprévues provisionnées à hauteur de 50 000 € représentent moins de 2% du budget total de fonctionnement.

3.3 Charges exceptionnelles

En raison du contexte sanitaire toujours incertain et des contraintes qui en découlent, une dotation à la régie de l'ordre de 50 000 € doit être provisionnée sur l'exercice 2023 pour lui permettre de maintenir son équilibre financier si celui-ci se trouvait en péril. Cependant, comme cela a été pratiqué l'année dernière, cette dotation pourra ne pas être versée, ou partiellement dans des proportions qui seront déterminées au cours de l'exercice en fonction de sa situation financière.

II) Section d'Investissement

1. Solde d'exécution de l'exercice 2022

Le montant total des recettes de la section d'investissement en 2022 s'élève à 1 526 327 € pour un total de dépenses de 1 358 212 €, le solde d'exécution de la section d'investissement présente un excédent de 168 115 €.

Considérant l'excédent reporté N-1 d'un montant de 723 638 €, le résultat cumulé d'investissement de l'exercice 2022 s'élève à 891 753 €. A ce résultat s'ajoute le solde des restes à réaliser de l'exercice 2022 (report des opérations en cours) excédentaire à hauteur de 1 289 048 €.

Il est utile de rappeler que, depuis 2016 le syndicat mixte a puisé dans ses réserves pour couvrir sa part d'autofinancement sur l'ensemble des opérations d'investissement du programme Utopia III, évitant ainsi le recours à l'emprunt.

Par ailleurs, en dépit de l'absence de plan de financement établi pour les opérations proposées à la programmation Utopia IV au titre du CPER 2021-2027, deux nouvelles opérations d'investissement indispensables à la réalisation des projets engagés seront inscrites pour l'exercice 2023.

2. Recettes d'investissement prévisionnelles 2023

L'amortissement des immobilisations génère une recette de 570 000 €, égale à la dépense constatée en fonctionnement.

Le remboursement du capital des échéances de prêts par le département de l'Aisne générera une recette de 583 000 € (+4% par rapport à N-1).

Le montant du FCTVA 2023 sur les dépenses d'investissement N-1 est estimé à 55 000 €.

Les recettes attendues pour le financement des opérations d'équipement sont de l'ordre de 3 000 000 € dont 2 487 000 € au titre du report des opérations engagées (RAR 2022) et 520 000 € pour financer les nouvelles opérations inscrites en 2023.

Considérant le report de l'excédent 2022 de 892 000 €, le montant total des recettes d'investissement sera de l'ordre de 5 100 000 € pour l'exercice 2023.

3. Dépenses d'investissement prévisionnelles 2023

3.1 Charges financières

Les charges financières sont de l'ordre de 903 000 € et représentent 18% du budget total de la section d'investissement. Elles sont constituées du remboursement du capital des emprunts et de l'amortissement des subventions relatives aux investissements en cours d'amortissement.

Le remboursement du capital de la dette augmente de 4% et représente une dépense de 583 000 €, couverte intégralement par le Département de l'Aisne. Le montant du capital restant dû au 31 décembre 2022 s'élève à 2 876 000 € pour cinq emprunts dont le montant de la dette à l'origine était de 8 145 000 €.

La charge relative à la reprise de l'amortissement des subventions d'investissement s'élèvera à 320 000 €, montant égal à la recette générée en section de fonctionnement.

3.2 Dépenses d'équipement

Le report des opérations en cours de réalisation représente un montant de 1 197 672 €.

Comme précédemment exposé, deux nouvelles opérations d'investissement seront engagées sur l'exercice 2023 pour un montant de 780 000 € TTC.

Il s'agit d'une part d'une opération de travaux d'aménagement sur les existants (travaux de gros entretiens) indispensables au maintien des installations en bon état pour un montant de 180 000 € HT financée à 80% par le département.

D'autre part, l'engagement d'une opération de maîtrise d'œuvre pour les aménagements intérieurs de l'aile gauche est nécessaire en 2023 compte-tenu de l'avancement de la phase de préfiguration

pour le déploiement du Familistère campus. Cette opération d'un montant de 450 000 € HT est prévue avec un financement – provisoire – à hauteur de 80% par le Département qui sera revu à la baisse après obtention des co-financements sollicités, notamment dans le cadre du PACTE SAT.

Les membres du comité syndical prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 sur la base du rapport remis par le Président tel qu'exposé ci-dessus.

D 2023-02 - Demande de subvention dans le cadre du festival Haute Fréquence 2023

Monsieur le Président expose au comité syndical que le syndicat mixte du Familistère Godin souhaite répondre à l'appel à projets « Haute Fréquence, le temps fort des musiques actuelles » qui se déroulera en région Hauts-de-France tout au long du mois de novembre 2023.

Créé à l'initiative de la Région, le festival Haute Fréquence est un événement autour des musiques actuelles dont les objectifs sont de :

- Soutenir la scène régionale des musiques actuelles en développant un partenariat avec les salles, les acteurs et réseaux de musiques actuelles,
- Proposer une politique tarifaire particulièrement attractive pour les jeunes et s'adresser au plus grand nombre,
- Devenir, pour les territoires, un enjeu du développement des musiques actuelles en région,
- Prendre en compte des projets d'actions culturelles liés à la formation, à la pratique musicale et travailler de manière plus large et plus en amont, au-delà des seuls lieux et activités de diffusion.

Dans le cadre de la saison spectacle vivant 2023/2024 du théâtre du Familistère, il est proposé un projet de type 2 : Organisation d'une soirée et de sa résonance qui se déroulerait le deuxième ou le troisième week-end du mois de novembre.

- Une soirée composée obligatoirement d'une tête d'affiche et d'un groupe ou artiste émergent issu de la scène régionale ; sont pressentis Florent Marchet et Cassandre, jeune artiste beauvaisienne.

Depuis ses débuts, Florent Marchet n'a cessé de produire et de créer pour le cinéma, le théâtre, la littérature... et de tourner avec de multiples projets et créations originales. Il est devenu en l'espace de quelques années l'une des plus fines plumes de la chanson française, et l'un des artistes les plus productifs et singuliers de sa génération.

- La mise en place d'une action culturelle en partenariat avec une structure culturelle, sociale, d'enseignement artistique ou tout autre établissement d'enseignement, centre de formation etc., impliquant à minima un temps de rencontre avec des professionnels autour d'un projet et un temps d'immersion le jour des concerts. L'action culturelle proposée serait menée avec l'école de musique intercommunale de Guise en vue d'interpréter un titre sur scène avec l'artiste.

- Organisation d'un concert « hors les murs » dans une commune de moins de 5 000 habitants afin de permettre aux spectateurs de découvrir un ou plusieurs artistes sous un autre jour : formules acoustiques, siestes musicales, moments partagés dans des lieux insolites. La résonance devra se dérouler hors de la commune d'implantation du candidat.

Deux concerts hors les murs sont proposés, à l'estaminet La Halle à Marly-Gomont et dans un autre lieu situé en Thiérache.

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel de ce projet et le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
ARTISTIQUE		RECETTES PROPRES	
Contrat de cession ou d'engagement		. Billetterie concert	
. Tête d'affiche :	5 500	Tarif plein (15€)	1 500
. Artiste Région :	750	Tarif réduit (10€)	500
. Groupes "résonance"	2 800	. Billetterie "Résonance"	
		Tarif plein (5€)	0
		Tarif réduit (3€)	0
		. Fonds propres	4 050
Total	9 050	Total	6 050
PRODUCTION		SUBVENTIONS	
. Transports	800	. Ville (Préciser)	
. Hébergements	500	. EPCI (préciser en toutes lettres)	
. Restauration/Catering	1 000	. Région Hauts-de-France	11 000
Total	2 300	Total	11 000
TECHNIQUE		MECENAT	
. Location de matériel	2 000		
. Salaires techniciens (hors permanents)	1 500		
. Rémunération intermédiaire ou honoraire intervenant			
. Accueil			
. Sécurité			
Total	3 500	Total	0
ACTION CULTURELLE			
. Contrat de cession ou d'engagement	1 200		
. Prestation			
Total	1 200		
TAXES			
. Sociétés des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM)	1 000		
Total	1 000		
TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES	
17 050		17 050	

Le Président demande aux membres du comité syndical de l'autoriser à adresser une demande de subvention d'un montant maximum de 11 000 € à la région Hauts-de-France et de signer la convention afférente.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent le projet et le plan de financement proposés et autorisent le Président à adresser la demande de subvention afférente.

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres présents d'ajouter un point à l'ordre du jour. A l'unanimité, les membres présents acceptent d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

D 2023-03 – Adhésion à l'association de préfiguration du Familistère campus

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'étude de montage opérationnel, institutionnel, juridique et économique du FAMILISTÈRE CAMPUS menée par David Martin (Ted Conseil) et Frédéric Marchand (cabinet d'avocats CORNET VINCENT SEGUREL) est arrivée à son terme.

Le groupe ARTES et le groupe SOS ont confirmé leur souhait de participer à la co-construction du projet Familistère Campus en s'engageant dans la phase de préfiguration à suivre. Ainsi, le conseil départemental de l'Aisne a voté, en séance du 5 décembre, le financement de cette étape de déploiement opérationnel du Familistère Campus sur une durée de 3 ans.

Pour la gouvernance de cette phase de pré-exploitation et des premiers investissements (dont les études de maîtrise d'œuvre), il a été décidé de créer une association en charge de définir, d'organiser et de mettre en œuvre, de façon partenariale, les études et actions nécessaires à la création opérationnelle du Familistère Campus.

Monsieur le Président présente aux membres présents le projet de statuts de l'Association de Préfiguration du Familistère Campus.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts de l'Association, les membres du comité syndical décident à l'unanimité d'adhérer à cette association, approuvent le projet de statuts présenté.

Le Président invite les membres du comité syndical à désigner le représentant du SMFG pour siéger au sein de cette association.

Après délibération et à l'unanimité, Madame Marie-Françoise Bertrand est désignée comme représentante du syndicat mixte du Familistère Godin pour siéger au sein de l'association de préfiguration du Familistère Campus.

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du programme artistique du Premier Mai 2023
- Monsieur Cochet précise qu'un festival de musique est organisé par la CCTSO les 1^{er} et 2 juillet 2023. Il informe l'assemblée qu'il souhaite que ce festival se déroule sur la Place du Familistère.
- Actualité du Familistère :

Le Familistère va candidater à l'appel à projet « Eté Culturel » financé par la DRAC qui se déroulera entre juin et septembre 2023. Le projet proposé est un processus de recherche autour de la question des sorcières, avec la compagnie Acte, qui aboutira sur une résidence-action et un projet participatif de danse.

- Madame Corinne Monfront présente à l'assemblée le projet du conseil municipal des jeunes de Guise. Il s'agit d'un circuit qui va emmener les visiteurs dans la ville en déambulation du Familistère au château.

- Fédération des Universités du 3^{ème} âge : vecteur intéressant pour la communication du Familistère
- La date de l'Assemblée Générale constitutive de l'association de préfiguration du Familistère Campus est fixée le 17 mars 2023 à 14h00. Une conférence de presse sera organisée à cette occasion.
- Date de la prochaine séance : vendredi 7 avril à 10h00

La séance est levée à 11h45.

M. Hugues COCHET Membre titulaire	
Mme Corinne MONFRONT Membre titulaire	Mme Marie-Françoise BERTRAND Membre titulaire
Mme Caroline VARLET Membre titulaire	M. Hervé FLORENTY Membre titulaire